

REGLEMENT ENDURO DES BELLEVILLE

Dimanche 18 aout 2019

1/ DEFINITION

L'enduro est une discipline VTT, de pleine nature, qui propose des «spéciales» chronométrées à profil majoritairement descendant, reliées entre elles par des «liaisons» à parcourir dans un temps imparti. Les différents tracés, «liaisons» et «spéciales», empruntent des chemins, des voies de circulation, des passages techniques et éventuellement de courtes sections avec portage du VTT. Toutes ces sections de parcours sont utilisées à l'état naturel et ne disposent pas d'aménagements et de protections particulières. L'organisateur peut apposer à l'approche de certains passages un panneau de ralentissement : «Danger». Toutefois, le concurrent doit rester maître de son pilotage et ne pas prendre de risques pouvant mettre en péril sa personne et celle d'autrui.

2/ PARCOURS

Les tracés de l'épreuve sont conçus de telle manière que la sélection entre les concurrents se fasse sur la base des qualités suivantes : la technique de pilotage, la polyvalence et la gestion de l'effort. Au programme, 3 spéciales chronométrées sur la journée avec liaisons non chronométrées à effectuer à VTT ou par les remontées mécaniques selon le programme.

3/ DEROULEMENT DU PARCOURS

Le concurrent s'engage à parcourir le circuit dans son intégralité, sans quitter la «trace» de l'itinéraire balisé et sans prendre volontairement de raccourci. En cas de sortie de la trace par le concurrent, celui doit reprendre le parcours à l'endroit de la dite sortie.

Le concurrent surpris par l'organisateur hors de la trace sera mis hors course.

4/ LIAISONS

La liaison fait partie du parcours de l'Enduro. Elle permet notamment de se rendre au départ d'une spéciale. Les liaisons peuvent se faire de différentes façons et peuvent cumuler plusieurs mode de transport : à VTT -avec ou sans portage- et/ou par remontées mécaniques. Tout transport extérieur à l'organisation ou aide extérieure au déplacement lors des liaisons sont formellement interdits, sous peine d'exclusion.

Pour effectuer une liaison, le concurrent se voit attribuer un temps imparti par l'organisateur, ceci afin de limiter les temps de passage, et ainsi mieux gérer le déroulement de l'épreuve. Le concurrent doit porter l'équipement obligatoire lors des liaisons et des spéciales.

Il est important pour le concurrent de bien gérer son temps de liaison afin de se présenter à l'heure au départ de chaque spéciale et ainsi ne pas être pénalisé. Le concurrent lors de la liaison ne doit pas mettre en péril sa personne, ni les autres concurrents, ni toute autre personne.

Pendant les liaisons, le concurrent s'engage à respecter le code de la route.

5/ SPECIALES

Les spéciales sont des parcours chronométrés dont le profil est majoritairement descendant. La durée des spéciales n'est pas normalisée, tout comme leur dénivelé et leur profil. Le concurrent doit se présenter à l'heure théorique au départ de chaque

spéciale. Le chronométrage de chaque concurrent, présent ou absent, est lancé systématiquement à l'heure théorique.

Il vivement conseillé au concurrent de se présenter au départ de la dite spéciale, tant que possible, 10 minutes avant l'horaire théorique. Le concurrent doit se présenter au départ des spéciales avec ses équipements de protections obligatoires et son VTT arborant la plaque de cadre propre et lisible.

En cas de non-respect de ces consignes le concurrent pourra se voir refuser le départ. Le concurrent lors de la spéciale ne doit pas mettre en péril sa personne, ni les autres concurrents, ni toute autre personne.

6/ BRIEFING

Le participant doit être obligatoirement présent lors du briefing qui se déroula le dimanche matin de l'Enduro.

7/ RECONNAISSANCES

Les reconnaissances à vélo des spéciales sont autorisées sur la journée du samedi, veille de l'Enduro. Ces reconnaissances ne sont pas encadrées. Chaque concurrent évolue sous sa propre responsabilité et dans le respect des autres usagers de la montagne.

La plaque de cadre est obligatoirement apparente.

8/ MATERIEL

Les vélos à assistance électriques sont interdits. VÉLO : un VTT All Mountain/Enduro est vivement conseillé. Le vélo doit être en parfait état de fonctionnement. PROTECTIONS : La participation à l'Enduro requiert les protections obligatoires suivantes :

- ! Casque intégral obligatoire
- ! Gants longs obligatoires.
- ! Sac à dos normés CE ou dorsale obligatoire.
- ! Genouillères ou protège genoux/tibia obligatoires.

9/ ASSISTANCE

L'entraide extérieure est interdite, en liaisons et spéciales, pour toute notion de remplacement de matériel. Les pilotes doivent utiliser le même type de cadre de la même marque, tout au long de la journée. Exemple : Si un pilote utilise un Specialized Enduro le matin, il doit utiliser un Specialized Enduro l'après-midi (et non pas un Spe Stumpjumper FSR ou autre).

10/ CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer à l'Enduro, il faut rassembler les conditions suivantes :

- Respecter le présent règlement
- Avoir retiré son pack coureur le dimanche matin maximum de la course
- Avoir plus de 16 ans dans l'année, pour les mineurs, présenter un aval des représentants légaux
- Etre en bonne santé et donc présenter, soit une licence sportive cycliste en cours de validité, soit un certificat médical de moins de 6 mois précisant «non contre-indication à la pratique du vtt en compétition
- Etre en possession de la plaque de cadre délivré par l'organisateur, • Etre à jour

de ses paiements. Une fois inscrit, aucun remboursement ne pourra être effectué

11/ CHRONOMETRAGE

Le concurrent déclaré vainqueur sera celui qui a effectué la totalité du parcours en un minimum de temps, par cumul des chronos des 4 spéciales. En cas d'égalité, le temps de la dernière spéciale départagera les concurrents.

12/ INSCRIPTIONS

Inscriptions selon les catégories de la Fédération Française de Cyclisme, limitées à 150 participants. Inscription exclusivement par internet.

13/ CLASSEMENTS

Les coureurs classés sont ceux qui ont un temps de course sur les 3 spéciales chronométrées.

14/ RECOMPENSES

Les 3 meilleurs temps des catégories suivantes sont récompensés :

- ! Junior H
- ! Scratch D
- ! Scratch H
- ! Senior H
- ! Master +40 H !

15/ DISCIPLINE

Le concurrent doit respecter le règlement de l'Enduro. Le concurrent doit respecter les injonctions des organisateurs. Le concurrent ne peut aucunement contester les décisions des organisateurs ou des autorités locales. Le concurrent doit respecter l'environnement humain, animal, naturel et végétal. Pour exemple : le concurrent ne doit pas jeter ou laisser ses débris dans la nature, sur les voies de circulation et tout autre endroit. Il doit les garder sur lui et les déposer dans les poubelles.

16/ SANCTION

Le non-respect du présent règlement, des parcours, de l'environnement, des injonctions de l'organisateur et de toute personne entraîne une exclusion immédiate du concurrent.

17/ DROITS D'IMAGE

Tout concurrent s'inscrivant à l'enduro des Belleville accorde par défaut automatiquement à l'Organisation et à ses partenaires, le droit de réaliser et d'utiliser des photos de lui, à des fins journalistiques ou promotionnelles.